

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite, j'ai examiné les dossiers du personnel. Tous les dossiers du personnel sont à jour et toutes les vérifications sont actuelles et claires. Les présences sont toujours tenues à jour, et les listes de contrôle des premiers secours, de l'entretien extérieur et du nettoyage sont effectuées tous les mois. Les exercices d'incendie continuent d'être effectués régulièrement.

Lors de la visite de surveillance, le ratio était respecté. La mentore en assurance de la qualité à été en mesure d'observer les jeux libres à l'intérieur et la collation.

Une discussion avec l'administrateur a eu lieu concernant le registre de présence. Le document utilisé pour noter l'arrivée et le départ des enfants ne doit pas être modifié même si toutes les informations nécessaires sont présentes. Le document utilisé doit être celui fourni par le ministère.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2022

Date

original signé par
Rachel Johnson-Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2022

Date